

(THE) HURON AND ERIE MORTGAGE  
CORPORATION

*Voir*

Compagnie de Trust Canada et La  
Corporation d'Hypothèque Huron et  
Érié

SOCIÉTÉS DE FIDUCIE

Multiple du capital social 993

TAYLOR, M. J.A., PRÉSIDENT, CONSEIL  
ADMINISTRATION, COMPAGNIE DE TRUST  
CANADA ET LA CORPORATION D'HYPOTHÈQUE  
HURON ET ÉRIÉ

Historique sociétés, objet Bills 988-9

BILL S-10

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES DOUANES

BILL S-10

Amendement proposé

Art. 4 - Examen des marchan-  
dises 1324-34

Discussions

Art. 1(2) - Vente, si droits ne  
sont pas payés dans  
un mois 1314,1315-7

Art. 2(2),3 - Importateur peut faire  
abandon 1314,1317-24

Art. 6 - Remboursement pour  
prétendue infériorité  
ou prétendu déficit 1314-5,1336-9

Art. 7 - Remboursement droits  
sur marchandises af-  
fectées 1314,1339-40